# L’efficacité des antiparasitaires au cœur de la journée de la sécurité des médicaments vétérinaires de l'EMA

**8.4.2026 - | Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation**

**Pour sa deuxième Journée de la sécurité des médicaments vétérinaires (Veterinary Medicines Safety Day), l'Agence européenne des médicaments (EMA) sensibilise à l'importance des bonnes pratiques d’utilisation des médicaments antiparasitaires chez l’animal afin d’en préserver l‘efficacité.**

Les médicaments antiparasitaires sont essentiels pour traiter les parasites des animaux. Comme pour les bactéries avec les antibiotiques, l’apparition de parasites résistants aux traitements est possible. Les utilisations répétée, prolongée ou inappropriée de ces médicaments sont autant de facteurs qui augmentent le risque de résistance. Un usage raisonné des antiparasitaires et une surveillance de leur efficacité sont indispensables pour protéger la santé animale, la santé publique ainsi que l'environnement.

**Qu’est-ce qu’un manque d’efficacité d’un médicament vétérinaire ?**

Un manque d’efficacité correspond à une situation dans laquelle un médicament vétérinaire ne parvient pas à produire l’effet thérapeutique souhaité.

**Qu’est-ce qu’un médicament antiparasitaire ?**

Les antiparasitaires sont des médicaments vétérinaires contenant des substances qui repoussent, tuent ou interrompent le développement des parasites (vers, puces, tiques, acariens, etc.) après administration aux animaux. Ils sont utilisés pour traiter ou prévenir les infestations, ainsi que les maladies causées ou transmises par des parasites.

**Quelles sont les causes de manque d’efficacité des antiparasitaires ?**

Un manque d’efficacité peut être dû à une résistance des parasites ou à d’autres facteurs, comme une utilisation incorrecte du médicament (non-respect de la dose ou de la durée de traitement notamment) ou un environnement très contaminé.

**Qu’est-ce que la résistance aux antiparasitaires ?**

C’est la situation dans laquelle les parasites sont moins sensibles à une substance antiparasitaire, même à la dose recommandée. La résistance est un caractère héréditaire résultant de la sélection, ce qui signifie que les quelques parasites porteurs de gènes de résistance peuvent survivre au traitement et constituer progressivement une population résistante.

**Quels sont les facteurs favorisant la résistance aux antiparasitaires ?**

La résistance aux antiparasitaires peut apparaître suite à une utilisation inappropriée ou inutile des antiparasitaires, ou à une utilisation non conforme aux instructions de la notice. L’utilisation répétée et prolongée de ces produits, surtout lorsqu’il s’agit de substances de la même classe (qui partagent un même mécanisme d’action), et le sous-dosage augmentent particulièrement le risque d’apparition

de résistances.

**Quels sont les signes d’un manque d’efficacité après l’administration d’un médicament antiparasitaire ?**

Les principaux signes qui doivent faire suspecter un manque d’efficacité de traitement antiparasitaire sont :

- une persistance des parasites sur l’animal après le traitement,
- une réduction insuffisante du nombre d’œufs de parasites dans les selles après traitement,
- une absence ou une faible amélioration malgré le traitement lorsque l’animal présente des symptômes liés aux parasites,
- une perte de poids ou un retard de croissance pour les jeunes animaux,
- une augmentation de la mortalité au sein du troupeau pour les animaux d’élevage.

**Pourquoi est-il important de signaler les manques d’efficacité ?**

L’inefficacité des produits antiparasitaires peut entraîner des échecs thérapeutiques et des risques sanitaires pour les animaux et les humains. Le signalement des manques d’efficacité permet aux autorités compétentes de détecter les problèmes potentiels d’efficacité des produits antiparasitaires, notamment l’apparition de résistances, et de prendre les mesures appropriées. En déclarant les manques d’efficacité, vous contribuez à améliorer les connaissances et à une utilisation sûre et efficace des produits antiparasitaires.

**Comment signaler un cas de manque d’efficacité ?**

Les cas de manque d’efficacité peuvent être déclarés :

- en utilisant le portail de télédéclaration en ligne de l’Anses-Agence nationale du médicament vétérinaire,
- par téléphone en appelant le Centre de Pharmacovigilance Vétérinaire de Lyon au 04 78 87 10 40,
- ou en contactant le laboratoire responsable de la mise sur le marché du médicament concerné, dont les coordonnées figurent sur la notice du produit.

**Qui peut signaler un cas de manque d’efficacité ?**

Toute personne peut effectuer un signalement, même s’il est préférable de passer par son vétérinaire, qui pourra aider à étayer la déclaration et si besoin adapter le traitement de l’animal. De plus, il n'est pas nécessaire de prouver l'inefficacité du produit antiparasitaire pour soumettre une déclaration de pharmacovigilance.

## Pour en savoir plus

Retrouvez l’essentiel sur les manques d’efficacité des médicaments antiparasitaires en neuf questions/réponses : cliquez ici

Consultez la page internet de l’Anses-ANMV sur la pharmacovigilance vétérinaire et comment déclarer en France

Consultez la page internet de l’EMA sur le Veterinary Medicines Safety Day

https://www.anses.fr/fr/content/lefficacite-des-antiparasitaires-au-coeur-de-la-journee-de-la-securite-des-medicaments